

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 18/2026**

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt -six, le 20 avril à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, salle de la Mairie, lieu ordinaire de séance, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (ou L. 2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GITTARD, Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT, Valérie POMMIER ;

M. Denis BERTHELOT, Bruno BLANCHARD, Björn BROCKOP, Christophe DAVID, Julien DIGUET, Jean-Claude RIGOREAU, Michel SALMON.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : Isabelle THYEBAUT

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/04/2026	07/04/2026	15	15	0	0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sur proposition de Monsieur Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

- ✓ Section de fonctionnement 824 663.06 € (sous réserve de modifications lors du vote du budget)
- ✓ Section d'investissement : 821 259.04 € (sous réserve de modifications lors du vote du budget)

A Marolles, le 20 avril 2026

Yannick SEVRÉE

Maire



Isabelle THYEBAUT

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
041214101289-20260422-18-2026-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2026